

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 7 février 2012

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - JF. PATRIARCA - M. KUNG - E. MALAVALLON
E. BLONDET - JP. DUVAUX - H. FELIX-BANCHAREL (Adjoints)
S. RANGOD - H. PINIER - F. PHILIPPON - C. FRAMMERY - N. DONGOIS
J. PILS - S. VEYRAT - A. GONZALEZ - JC. CHARLIER - S. ROMY
P. BARMETTLER

Absents excusés : F. LE SOURD (Adjointe) (procuration à E. BLONDET) - A. BOYER
(procuration à S. RANGOD) - D. TSHITUNGI (procuration à
N. DONGOIS) - Y. BASSET - D. FLOCH (procuration à
E. MALAVALLON) - C. SAINTE-CROIX (procuration à F. PHILIPPON)
I. PEZZONI (procuration à C. FRAMMERY) - S. RAVOT (procuration à
S. VEYRAT) - E. IMOBERSTEG (procuration à JC. CHARLIER)
M. HOLTSCHI-BRUGGER (procuration à P. BARMETTLER)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 13/12/2011
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES
 - A. COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION 2011
 - B. AFFECTATION RESULTATS 2011
 - C. VOTE DES TAUX
 - D. BUDGET PRIMITIF 2012
- PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT : DEMANDE REMISE GRACIEUSE
- CONSTRUCTION PREAU ECOLE MATERNELLE DES GRANDS CHENES : DEPOT AUTORISATIONS
- GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHENES : DEMANDES DE SUBVENTIONS
- CENTRE ECLAT : DEPOT AUTORISATIONS
- COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES "DIB-DAC"
- BAUX DE LOCATION DES GARAGES DE LA POLICE MUNICIPALE : AUTORISATION SIGNATURE
- PERSONNEL COMMUNAL
 - 1. MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
 - A. SERVICES ADMINISTRATIFS
 - B. SERVICES SCOLAIRES
 - C. SERVICES TECHNIQUES
 - D. SERVICE POLICE MUNICIPALE

2. LOGEMENTS DE FONCTION

- A. LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX BENEFICIAIRES
- B. LOCATION APPARTEMENT ALLEE DES CASCATELLES : AUTORISATION SIGNATURE
- C. BAIL LOGEMENT D'UN EMPLOYE A TITRE PRECAIRE

3. TICKETS RESTAURANT : AUGMENTATION VALEUR FACIALE

- CIMETIERE
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 13/12/2011

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Information du 05/01/2012 (F. PHILIPPON)

F. PHILIPPON explique au conseil que les nouveaux présentoirs avec double photo ont été utilisés pour la première fois lors de la cérémonie des vœux. Elle précise que cet équipement est réutilisable, les photos interchangeables, et nécessite, comme le site internet, des clichés pour lesquels elle lance un appel à contribution, sous réserve qu'ils soient en très bonne résolution.

Concernant la décision du Tribunal Administratif sur la page de la minorité, il est proposé de revenir à la mouture précédente en attendant un prochain avis de la commission.

Elle indique que le numéro 64 est en cours de distribution, les modifications demandées lors de la parution du numéro 63, notamment une augmentation de la taille de la police de caractère, ont été apportées.

b) Travaux / Voirie / Environnement du 31/01/2012 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rapporte au conseil le suivi des travaux :

➤ travaux en cours :

- aménagement parking du Colombier : les travaux, sur le domaine public, vont démarrer prochainement ;
- aménagement carrefour des Aglands : la couverture du regard pour la fibre optique reste problématique, la résolution de ce point est en cours ;
- marché à bons de commande entretien réseaux et voirie divers : une tournée sur la commune a permis de faire le tour des grilles, bordures et passages bateaux à reprendre ; la commission a émis un avis favorable à la reprise de l'accès à l'entreprise WIESMANN chemin des Tattes. Une tournée a été faite avec l'entreprise NABAFFA pour le curage des fossés et le mur de soutènement route du Stade a été commandé.

➤ projets en cours :

- éclairage public : les travaux route de la Fontaine sont terminés, les poteaux sont encore en place pour soutenir 1 fil téléphonique qui est amené à disparaître. Les travaux de modernisation - phase II, la modernisation et l'extension du parc du Château débiteront dès que la météo le permettra. La commune a rencontré

l'entreprise SALENDRE RESEAUX afin d'effectuer des aménagements électriques pour les manifestations au parc du Château : tirage des fourreaux et pose d'un coffret de manifestation ;

➤ **divers :**

- ERDF - RTE - mise en place du poste source et redistribution des réseaux haute et moyenne tensions : une 1^{ère} réunion s'est tenue en mairie, la suivante est programmée le 15 février. Les services techniques travaillent en partenariat avec le bureau SNA'PRIM sur une note technique pour la négociation concernant les travaux de voirie ;
- CERN - réalisation de la piste cyclable route de l'Europe : un projet est à l'étude pour 2 400 mètres de voirie pour lesquels la commune envisage une participation financière ;
- la commune a fait l'acquisition de 2 vélos électriques pour les services communaux.

JP. DUVAUX indique que la prochaine réunion est programmée le 28 février.

c) Vie associative (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rappelle que la prochaine commission aura lieu le 8 février à 18 heures et invite les membres à participer à cette réunion importante puisque le calendrier des manifestations 2012 y sera élaboré et surtout l'organisation du 25^{ème} anniversaire du conseil du Léman dans le parc du château qui nécessitera la tenue de nombreux stands par les associations de la commune.

d) Urbanisme des 15/12/2011 et 26/01/2012 (E. BLONDET)

1. Commission du 15/12/2011

E. BLONDET indique que la commission a pris connaissance de l'avant-projet du CERN présenté par M. Octavio MESTRE, architecte à Barcelone, de création d'un immeuble de bureaux avec salle de conférence et cafétéria sur le site de Prévessin-Moëns. Le permis correspondant a été déposé le 3 février et, bien que son instruction relève de la compétence de l'Etat, la commission l'examinera pour avis.

Ont été examinés :

- 8 déclarations préalables : 1 a reçu un avis défavorable ;
- 2 permis de construire : avis favorable ;
- 1 permis modificatif : avis favorable.

2. Commission du 26/01/2012

Lors de cette réunion, ont été examinés :

- 3 déclarations préalables : avis favorable ;
- 5 permis de construire : 1 a reçu un avis défavorable, le projet doit être revu au niveau architectural ;
- 1 permis modificatif : avis favorable.

E. BLONDET informe le conseil que, depuis le 23 janvier, le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU est à disposition du public jusqu'au 24 février inclus dans le cadre de l'enquête publique. Elle rappelle que la prochaine commission aura lieu le 23 février à 18 heures.

e) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 31/01/2012 (JF. PATRIARCA)

JF. PATRIARCA rapporte au conseil le suivi des travaux :

➤ **travaux en cours :**

- modulaires école des Grands Chênes : les travaux de la tranche ferme sont terminés, mais malheureusement 2 classes ont été fermées en raison du froid et de

ses incidences sur les canalisations situées dans l'ancien bâtiment et sur l'une des pompes à chaleur qui est hors d'usage. Les services mettent tout en œuvre afin que les classes puissent être réouvertes ;

- Police municipale / salle de réunion de Chapeaurouge : les dernières finitions sont en cours, les agents sont satisfaits de leurs nouveaux locaux ;

➤ **projets en cours :**

- école de la Bretonnière : les nouvelles salles ont été livrées à la rentrée de janvier, la commune est intervenue fermement pour que la pose de l'escalier de secours définitif soit réalisée la seconde semaine des vacances scolaires ;
- aménagement bureaux mairie : les plans ont été présentés à la commission et les bureaux d'études travaillent sur le projet. Le permis de construire et l'autorisation de travaux vont être déposés rapidement ;
- agrandissement du centre de loisirs du Prieuré : les plans ont été présentés à la commission, quelques devis sont déjà parvenus en mairie et la porte de liaison entre nouvelle et ancienne partie est ouverte ; il conviendra de déposer la déclaration préalable correspondante ;
- fourniture, pose et location d'une structure modulaire provisoire centre ECLAT : les services techniques ont lancé la consultation ;
- transformation et agrandissement des vestiaires de la salle polyvalente Gaston Laverrière : la consultation a été lancée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, l'analyse des offres est en cours ;
- appartement école des Grands Chênes : suite au déménagement de la directrice, il est nécessaire de reprendre les peintures, l'aménagement de la cuisine, la ventilation et le carrelage mural ;
- pièce d'eau parc du château : les plantations ont été terminées avant le gel, ne restent que les plantations aquatiques à exécuter ;
- cimetière : le maître d'œuvre prépare le PRO-DCE.

Arrivée d'H. FELIX-BANCHAREL à 20h50.

f) Personnel du 25/01/2012 (M. KUNG)

M. KUNG indique que l'essentiel des sujets de cette réunion fait l'objet de points à l'ordre du jour et donne lecture du ratio frais de personnel/dépenses de fonctionnement 2010 :

- Prévessin-Moëns :	36.56 %
- Ferney-Voltaire :	44.10 %
- Thoiry :	48.80 %
- Saint-Genis-Pouilly :	51.60 %
- Gex :	50.50 %
- Ornex :	43.04 %

M. KUNG estime que les chiffres reflètent l'efficacité et l'investissement du personnel communal, certains manques sont cependant identifiés et il conviendra d'y pourvoir.

G. MAURIN fait remarquer que les frais de personnel du SIVOM de l'Est Gessien ne sont pas intégrés dans les statistiques de Prévessin-Moëns, le Maire répond qu'ils représentent un surplus de 3.5 %. M. KUNG souligne qu'ils ne sont pas intégrés ni dans les frais de Ferney-Voltaire, ni dans ceux d'Ornex, qui ont des ratios plus élevés. Elle note que Thoiry, par exemple, qui n'a pas de SIVOM a un taux très élevé également, sachant que la moyenne nationale tourne autour des 50 %.

M. KUNG rappelle à l'assemblée que 4 journées d'élections sont programmées en 2012 : 22 avril, 6 mai, 10 et 17 juin et insiste sur le besoin impératif de personnes pour tenir les

3 bureaux de vote. Elle demande aux élus de bien vouloir s'inscrire sur les listes qui vont circuler pendant la séance, sachant que 3 plages horaires sont proposées et que les personnes qui s'inscrivent pour la 1^{ère} plage (8h/11h) doivent aussi être présentes pour la 3^{ème} (16h/18h) et le dépouillement. Elle rappelle que si trop peu d'élus s'inscrivent, la commune doit faire appel au personnel communal qui doit être payé en heures supplémentaires, les volontaires (inscrits sur la liste électorale de la commune) sont également les bienvenus.

g) CCAS du 02/02/2012 (M. KUNG)

M. KUNG donne lecture des points de la dernière réunion du CCAS :

- examen des demandes d'aide ;
- voyage des Aînés : une vingtaine d'inscriptions fermes ont d'ores et déjà été enregistrées ;
- rencontre informatique Aînés/classe de CM2 : cette demi-journée a été jugée comme très agréable et profitable par l'ensemble des participants ; compte-tenu du succès de cette première expérience, l'opération a de grandes chances d'être reconduite en 2013.

h) Scolaire du 10/01/2012 (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL indique que la dernière commission a été précédée par une réunion du groupe de travail constitué pour l'étude de la convention avec l'école Saint Vincent.

Ce groupe de travail a, dans un premier temps, dressé un état des lieux qui fait ressortir que :

- 5 % de la population scolaire est inscrite dans cet établissement, soit 47 enfants sur un total de 800 résidant dans la commune : 32 enfants en élémentaire et 15 en maternelle ;
- la dernière subvention versée s'élève à 26 427 € ;
- l'étude des textes de lois et des dernières circulaires fait ressortir qu'il n'existe pas de réelle obligation de financement de la part des communes sauf cas particulier ;
- l'obligation de financement est conditionnée par plusieurs critères : l'établissement doit être sous contrat avec l'Etat, ce qui est le cas pour l'école Saint Vincent, le montant de la participation ne concerne que le fonctionnement, l'accord doit faire l'objet d'une convention et, en cas de désaccord, seul le préfet a autorité.

Le groupe de travail s'est prononcé pour une nouvelle rédaction de la convention, tenant compte des éléments précités.

H. FELIX-BANCHAREL indique que la commission a :

- pris connaissance du bilan des écoles, notamment l'ouverture de la 13^{ème} classe de la Bretonnière en janvier : les différents intervenants ont fait part de leur satisfaction d'avoir pu attendre la rentrée succédant aux vacances de Noël, ce qui a permis de faire tous les changements dans de bonnes conditions. Tous ont souligné le travail important du corps enseignant et des services techniques ;
- discuté de la carte scolaire : après examen des effectifs des écoles, il a été constaté un déséquilibre entre la population scolaire de la Bretonnière et des Grands Chênes : la première ayant des effectifs extrêmement chargés par rapport à la seconde. La possibilité d'un redécoupage de la carte scolaire au niveau de l'Allée du Château a été faite dans le cadre d'un rééquilibrage des différents secteurs, projet qui sera vu selon l'évolution des effectifs.

i) Jeunesse du 01/02/2012 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que les membres ont abordé les points suivants :

- 4^{ème} édition du Skate-contest du 26 mai : un recrutement de nouveaux organisateurs s'impose puisque les jeunes à l'origine de la manifestation ont grandi et font, pour certains, des études qui les maintiennent trop loin de Prévessin-Moëns pour être présents à toutes les réunions préparatoires. Une réflexion est engagée sur une évolution de la manifestation vers une journée « jeunesse » dont le skate-board ne serait qu'une composante, l'activité BMX ayant été plébiscitée en 2011 est pressentie pour 2012. La commission du 3 mars aura exceptionnellement lieu le samedi matin afin de regrouper à la fois les organisateurs à l'origine du skate-contest et leurs successeurs ;
- nouvelles actions en faveur de la jeunesse : un projet de vacances pour les jeunes est à l'étude en collaboration avec ALFA3A, selon le même principe que le voyage proposé aux Aînés. Les discussions avec l'association sont en cours avec, pour objectif, de mettre en place cette semaine de vacances dès cet été ;
- le souhait d'organiser, en octobre, une journée type « cars pour le sport » à destination des 12/17 ans a été également émis.

E. MALAVALLON rappelle que le prochain CMJ se tiendra le 11 février, salle du conseil, et que le film « Solidarité avec Danyi Dzobgegan » sera projeté accompagné des commentaires de G. MAURIN.

j) SCoT et Communauté de Communes du Pays de Gex du 19/01/2012 (G. MAURIN)

a) SCoT

G. MAURIN revient sur le point « objectifs démographiques pour la révision du SCoT » qui a fait débat lors du dernier comité syndical. Il rappelle que ce document a été mis en place en octobre 1997 et qu'il a été décidé d'en faire la révision en raison des déficiences qui sont apparues au fil des ans : le constat fait ressortir que ces objectifs en matière de croissance sont complètement dépassés car n'avaient été prises en compte que les zones 1Na, les zones U ayant été considérées comme quasiment remplies et donc mises de côté. Il se trouve, qu'à l'usage, les permis de construire dans le périmètre de la CCPG sont également répartis entre les zones 1NA et U. La croissance escomptée, comprise entre 2 et 3 %, est en réalité du double. Le débat qui va s'instaurer au sein de cette révision concerne la question du projet d'agglomération 2 qui succède au projet d'agglomération 1 dont l'objectif était le rééquilibrage des emplois et des logements en France et en Suisse et qui s'est conclu par la création d'emplois en Suisse, sans création de logements. Ce premier résultat ayant quelque peu échaudé les communes, la mise en place du projet d'agglomération 2 soulève de nombreuses interrogations.

Il indique que le souci majeur est la synchronisation entre les objectifs du SCoT et ceux du projet d'agglomération 2 : il est clair que le SCoT devra être beaucoup plus restrictif car il est important de ne pas continuer sur la lancée actuelle. Afin de bien comprendre il indique que les mètres carrés de SHON autorisés entre 2007 et 2010 s'élèvent en moyenne à 130 000 m²/an, en 2011 ce ne sont pas moins de 300 000 m².

Parmi les objectifs du projet d'agglomération 2, la problématique du rééquilibrage emplois/logements reste présente, deux scénarios ont été retenus pour le Pays de Gex : une augmentation de 20 000 habitants supplémentaires pour le premier, 25 000 pour le second durant la période de 2011 à 2030. Au sein des 26 communes de la CCPG, 5 communes sont largement en tête en matière de construction de logements, il s'agit de celles qui sont au plus près de la frontière : Divonne-les-Bains,

Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly et Gex. Dans la mesure où des objectifs précis sont définis pour 2030, les autres communes ont le souci de conserver un minimum de marge de croissance par rapport aux 5 communes précitées ce qui risque d'engendrer de longs débats.

G. MAURIN précise, qu'à titre personnel, il a fait observer que l'autorisation des 300 000 m² de SHON en 2011 (environ 3 000 logements) génèrera environ 6 000 habitants en 2014, ce qui sous-entend que les objectifs pour la période 2011-2030 sont déjà entamés à hauteur de 50 % du quota.

b) CCPG

Le conseil communautaire s'est prononcé sur le budget prévisionnel 2012 : dans la continuité du DOB, les objectifs principaux ont été validés, dont la non-augmentation des taxes.

Le conseil s'est également penché sur le mode de gestion des crèches intercommunales : les nouvelles crèches sont gérées par des organismes avec contrats d'objectifs, alors que certaines crèches, existantes lors de la délégation de compétence à la CCPG, continuent à fonctionner selon leur mode originel : délégation de service public à Ferney-Voltaire et régie à Saint-Genis-Pouilly.

Il a été proposé au conseil communautaire d'harmoniser la gestion des crèches, avec maintien de la régie à Saint-Genis-Pouilly, en lançant un appel d'offres pour une gestion avec contrat d'objectifs pluriannuel pour toutes les autres crèches. Le Maire précise que le vote est de 36 pour et 19 contre sur ce point, les élus communautaires de Prévessin-Moëns s'étant prononcés en faveur de la régie.

Concernant l'eau et l'assainissement, G. MAURIN a rappelé la réunion trisannuelle du Forum Mondial de l'Eau de mars prochain à Marseille qui s'adresse à toutes les collectivités, organismes, entreprises, etc. qui s'intéressent à la problématique de l'eau. Elle succède à celle qui s'est tenue à Istanbul en 2009 durant laquelle a été créé « le Pacte d'Istanbul pour l'eau pour les autorités locales et régionales » auquel des collectivités gessiennes ont demandé l'adhésion de la CCPG, sachant que les grandes lignes directrices de ce pacte sont respectées depuis longtemps par cette dernière et qu'elle n'entraîne aucune dépense. La CCPG a été également incitée par l'Agence de l'Eau à adhérer à ce pacte dans le cadre de son action engagée au Togo et à Haïti aujourd'hui.

k) Groupe de travail « taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines » (G. MAURIN)

G. MAURIN indique que le groupe de travail s'est déjà réuni 3 fois afin de mettre à plat les implications de la délibération concernant cette taxe adoptée en septembre 2011.

M. DUPONT, géomètre, a présenté, lors de la dernière réunion, la surface des parties imperméabilisées sur le cadastre, outil principal de calcul de cette taxe. La première estimation donne des recettes extrêmement variables, de 50 000 à 100 000 € / an, avec une contribution de la commune à hauteur de 50 %. Compte-tenu de cet élément, la question de poursuivre la démarche se pose et sera abordée lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

Il précise que s'il avait été décidé une application immédiate de la taxe pluviale, cela impliquerait son inscription sur la feuille d'impôts fonciers avec, au niveau national, une augmentation très sensible de cette contribution. G. MAURIN souligne l'augmentation importante et s'interroge sur l'opportunité de créer une nouvelle taxe.

l) SIVOM de l'Est Gessien (M. KUNG)

M KUNG donne lecture des points abordés lors du dernier comité syndical :

- Débat d'Orientation Budgétaire : le budget 2012 devrait rester stable ;
- travaux programmés en 2012 : réhabilitation du 2^{ème} logement et de l'école maternelle Intercommunale, isolation façade côté Suisse du COSEC et mise aux normes accessibilité du gymnase Saint-Simon.

5. FINANCES

G. MAURIN rappelle que le conseil va être amené à se prononcer sur le compte administratif 2011, prendre connaissance du résultat de ce même exercice comptable avant de l'affecter et de voter le budget primitif 2012 (BP 2012). Il précise que le vote des taux interviendra avant le vote du BP 2012 et propose, comme convenu préalablement lors de la commission Finances, que le vote soit fait en globalité, après avoir donné le détail ligne par ligne et pris en compte les remarques.

A) COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION 2011

G. MAURIN présente les comptes de manière globale avant lecture détaillée par Marie-Pierre MARTINELLI qu'il remercie pour sa présence.

G. MAURIN donne lecture du tableau récapitulatif du compte administratif 2011 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP et DM 2011	CA 2011
011	Charges à caractère général	1 689 700,00	1 496 149,84
012	Charges de personnel	1 747 500,00	1 655 287,94
014	Atténuation de produits	812 900,00	812 900,00
65	Autres charges de gestion courante	1 049 000,00	1 044 220,84
66	Charges financières	170 000,00	158 583,45
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	1 670,25
022	Dépenses imprévues	108 060,00	
023	Virement section d'investissement	2 010 486,00	
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	185 000,00	182 648,98
TOTAL DES DEPENSES		7 778 646,00	5 351 461,30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP et DM 2011	CA 2011
70	Produit de gestion courante	203 000,68	232 648,05
73	Impôts et taxes	4 328 957,00	4 477 341,46
74	Dotation & subventions	2 457 429,00	2 457 227,39
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	107 930,68
013	atténuation de charges	20 000,00	24 783,37
77	Produits exceptionnels	4 000,00	12 530,80
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subvention)	1 000,00	760,00
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		7 119 386,68	7 313 221,75
002	Excédent antérieur reporté	659 259,32	659 259,32
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 778 646,00	7 972 481,07

Excédent

2 621 019,77

puis laisse la parole à Marie-Pierre MARTINELLI pour lecture des dépenses de fonctionnement par article.

G. MAURIN fait part des remarques suivantes :

- charges à caractère général : 22 500 € étaient inscrits au poste « frais de nettoyage de locaux » mais seuls 11 400 € ont été utilisés, l'entreprise n'arrivant pas à réaliser les tâches demandées ;

- charges de personnel : l'évolution des frais pour « autre personnel extérieur » correspond à l'augmentation des heures d'intervention pour les activités musique et sport, elles-mêmes en corrélation avec l'augmentation du nombre de classes ;
- autres charges courantes : le poste « autres dépenses obligatoires », d'un montant de 88 803.44 € comprend le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme du Pays de Voltaire et la subvention à l'école Saint Vincent ; les 230 000 € du compte « subvention de fonctionnement aux associations » comprennent la subvention ALFA3A pour les centres de loisirs à hauteur de 140 000 €.

Marie-Pierre MARTINELLI donne lecture, par article, des recettes de fonctionnement, puis des dépenses et recettes d'investissement.

G. MAURIN fait part des observations suivantes :

- les reports comportent des programmes pluriannuels ou à cheval sur 2 années, telle la phase 2 de l'école de la Bretonnière ;
- les 460 000 € du PAE de Vésegnin ne sont pas dépensés car un recours a été porté devant le Tribunal Administratif.

Marie-Pierre MARTINELLI explique que les opérations patrimoniales sont celles opérées par NOVADE et enregistrées dans la comptabilité communale au fur et à mesure que les dépenses sont justifiées. Il s'agit d'écritures d'ordres inscrites à la fois en dépenses et en recettes.

C. FRAMMERY remarque que sur les 8 M € de dépenses d'investissement prévues en 2011, seuls 3.9 M € ont été dépensés, avec un report de 2.6 M €. Marie-Pierre MARTINELLI explique que l'écart est constitué par les opérations patrimoniales qui ne peuvent être reportées.

Le Maire est invité à quitter la salle pour laisser le conseil délibérer.

Délibération : vote oui à l'unanimité (compte de gestion et compte administratif)

B) AFFECTATION RESULTATS 2011

Le compte administratif 2011 fait ressortir :

- *En section d'investissement*

Total des recettes :	3 094 707.80 €
Total des dépenses :	- 3 901 734.79 €
Résultat de l'exercice :	- 807 026.99 €
Excédent d'investissement 2011 reporté :	615 846.93 €
Résultat de clôture:	- 191 180.06 €
- Dépenses reportées	- 2 602 265.00 €
+ Recettes reportées	+ 995 746.00 €
Restes à réaliser	- 1 606 519.00 €
Soit un résultat cumulé d'investissement :	- 1 797 699.06 €

- *En section de fonctionnement*

Total des recettes :	7 313 221.75 €
Total des dépenses :	- 5 351 461.30 €
Résultat net de l'exercice :	1 961 760.45 €
+ Excédent 2011 reporté :	+ 659 259.32 €
Résultat de fonctionnement :	2 621 019.77 €

G. MAURIN propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 comme suit :

- 1 797 699.06 € à l'investissement (compte 1068) de façon à couvrir le déficit 2011;
- le reste, soit 823 320.71 €, sera repris en recettes de fonctionnement.

Délibération : vote oui à l'unanimité

C) VOTE DES TAUX

Le Maire propose de maintenir les taux appliqués en 2011, soit :

- Taux communal TH : 11.77%
- Taux taxe foncière bâtie communale : 11.88%
- Taux taxe foncière non bâtie : 39.21%
- Taux Cotisation Foncière des Entreprises 17.85%

Délibération : vote oui à l'unanimité

D) BUDGET PRIMITIF 2012

G. MAURIN propose, suite à une décision de la commission Finances, de voter le budget dans sa globalité, après un examen des propositions en détail. Les éventuelles remarques seront mentionnées sur la délibération. Il précise que les documents présentés ont été établis sur la base du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 13 décembre 2011, puis commente le schéma des grandes masses 2012.

Marie-Pierre MARTINELLI donne lecture du récapitulatif des recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2011 + DM	CA 2011	PROJET BP 2012
70	Produit de gestion courante	203 000,68	232 648,05	295 000,00
	7028 Vente autres produits	1 000,68	897,00	1 000,00
	70311 Concessions cimetière	1 000,00	1 206,33	1 000,00
	70323 Redevance domaine public	3 000,00	2 315,12	3 000,00
	7035 Droit de chasse		20,00	
	70388 Autres redevances - <i>Dépôts terre</i>	6 000,00	5 547,00	
	7062 Redevance service Caractère culturel - <i>Car pour Art</i>	9 000,00	7 624,00	10 000,00
	7067 Redevance services périscolaires	177 000,00	208 755,44	272 000,00
	cantine Grands Chênes	111 000,00	119 214,30	144 000,00
	cantine Bretonnière	46 000,00	69 208,14	108 000,00
	transport scolaire	20 000,00	20 132,00	20 000,00
	70878 Remboursement par d'autres redevables	3 500,00	1 409,61	3 500,00
	7088 Autres produits activités annexes	2 500,00	4 873,55	4 500,00
73	Impôts et taxes	4 328 957,00	4 477 341,46	4 167 200,00
	7311 Contributions directes	3 525 957,00	3 542 092,00	3 581 000,00
	7336 Droits de place		298,52	200,00
	7343 Taxes pylônes électriques	92 000,00	91 848,00	96 000,00
	7351 Taxes électricité	140 000,00	157 793,02	140 000,00
	7362 Taxe de séjour	40 000,00	69 118,40	50 000,00
	7381 Taxe additionnelle droit de mutation	415 000,00	499 738,52	300 000,00
	7388 Autres taxes - <i>Taxe forf terrain devenu constructible</i>	116 000,00	116 453,00	
74	Dotation & subventions	2 457 429,00	2 457 227,39	2 819 500,00
	7411 Dotation forfaitaire	720 000,00	719 189,00	720 000,00
	74121 Dot solidarité rurale 1ère part	47 500,00	47 478,00	47 500,00
	745 Dotation spéciale instituteurs	6 000,00	2 808,00	3 000,00
	746 DGD	2 000,00	1 667,00	2 000,00
	74718 Autres		5 026,35	
	7472 Région (utilisation SPGL par lycée)	1 500,00	0,00	1 500,00

	7473 Département (utilisation SPGL par collège)	1 500,00	2 621,96	1 500,00
	7475 Groupement collectivités - (utilisation SPGL SIVOM)	25 000,00	25 083,40	25 000,00
	7478 Autres organismes	1 610 000,00	1 609 424,68	1 975 000,00
	748314 Dot unique compensation TP	4 887,00	4 887,00	5 000,00
	74833 Etat/ compensation TP	361,00	361,00	300,00
	74834 Etat/ compensation TF	10 372,00	10 372,00	10 400,00
	74835 Etat/ compensation TH	28 309,00	28 309,00	28 300,00
75	Autres produits de gestion courantes	105 000,00	107 930,68	110 000,00
	752 Revenus des immeubles	105 000,00	107 842,84	110 000,00
	758 Produits divers de gestion courante		87,84	
013	atténuation de charges	20 000,00	24 783,37	20 000,00
77	produits exceptionnels	4 000,00	12 530,80	4 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subv)	1 000,00	760,00	1 000,00
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	7 119 386,68	7 313 221,75	7 416 700,00
002	Excédent antérieur reporté	659 259,32	659 259,32	823 320,71
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 778 646,00	7 972 481,07	8 240 020,71

S. ROMY demande à G. MAURIN des informations sur la possibilité évoquée précédemment de voir la compensation franco-genevoise répartie entre davantage de communes. Ce dernier répond que le montant inscrit au BP 2012 est celui validé par le Conseil Général.

Marie-Pierre MARTINELLI fait part de la remarque émise par Mme HUARD, trésorière, qui demande à ce que le détail des contributions directes (chapitre 7311) soit mentionné :

- TF et TH : 3 357 699 €
- CVAE : 66 631 €
- TASCOM : 12 730 €
- IFER : 143 940 €

Marie-Pierre MARTINELLI donne lecture du récapitulatif des dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2011 + dm	CA 2011	PROJET BP 2012
011 Charges à caractère général	1 689 700,00	1 496 149,82	1 787 700,00
Achat prestations services - <i>Tickets car pour art</i>			
6042	10 000,00	8 736,83	10 000,00
60611 Eau & assainissement	16 000,00	17 869,60	17 000,00
60612 Energie-électricité	115 000,00	115 369,83	123 000,00
60613 Chauffage - Gaz	50 000,00	47 386,95	55 000,00
60621 Combustibles - <i>Plaquettes bois</i>	13 000,00	8 203,61	15 000,00
60622 Carburants	15 000,00	13 597,84	15 000,00
60623 Alimentation		1 071,81	1 000,00
60624 Produits de traitement	3 000,00	3 244,80	4 000,00
60628 Autres fournitures non stockées	0,00	4 698,33	5 000,00
60631 Fournitures entretien	17 000,00	17 870,90	18 000,00
60632 Fourniture petits équipements	79 000,00	62 737,48	60 000,00
60633 Fourniture de voirie	21 000,00	14 899,59	21 000,00
60636 Vêtements de travail	8 000,00	6 220,33	11 200,00
6064 Fournitures administratives	20 000,00	19 616,70	20 000,00
6067 Fournitures scolaires	40 200,00	42 580,38	37 000,00
6068 Autres fournitures	3 000,00	4 042,58	5 000,00
611 Prestations de services	217 000,00	223 765,54	250 000,00
612 Crédit bail mobilier	10 500,00	10 214,76	10 500,00

6132	Locations immobilières (appart PM)	7 000,00	6 580,74	18 000,00
6135	Locations mobilières	83 000,00	63 107,04	107 500,00
614	Charges locatives et de coprop.	1 000,00	825,89	1 000,00
61521	Entretien terrains	72 000,00	60 510,56	60 000,00
61522	Entretien bâtiments	70 000,00	57 731,25	50 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	262 000,00	223 005,61	255 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	10 797,01	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	20 743,82	15 000,00
6156	Maintenance	66 000,00	61 635,55	70 000,00
616	Primes d'assurances	28 000,00	28 342,40	30 000,00
617	Etudes et recherches		1 315,60	2 000,00
6182	Doc générale et technique	9 000,00	11 281,95	10 000,00
6184	Formation	30 000,00	8 444,04	30 000,00
6188	Autres frais divers	4 000,00	46,00	1 000,00
6225	Indemnité comptable, régisseur	3 000,00	2 524,04	3 000,00
6226	Honoraires	60 000,00	40 658,69	100 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	3 749,46	3 000,00
6228	Divers	1 000,00	157,51	1 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	3 054,33	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	54 500,00	33 720,89	61 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	1 141,65	5 000,00
6237	Publications	20 000,00	17 222,57	20 000,00
6238	Frais divers de publicité	6 000,00	6 578,93	6 000,00
6247	Transports collectifs	133 000,00	117 497,84	129 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	3 378,39	3 000,00
6257	Réception	5 000,00	5 148,48	6 000,00
6261	Frais d'affranchissements	18 500,00	17 530,68	20 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	22 755,02	28 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	6 124,42	6 000,00
6282	Frais de gardiennage	1 500,00	1 371,82	1 500,00
6283	Frais de nettoyage de locaux	22 500,00	11 401,54	22 500,00
62848	Redevance dépôt déchetteries	2 000,00	2 603,92	3 000,00
63512	Taxes foncières	14 000,00	12 498,00	14 000,00
6355	Taxes & impôts sur véhicules	500,00	276,00	500,00
637	Autres impôts et taxes	8 500,00	8 441,43	8 500,00
012	Charges de personnel	1 747 500,00	1 655 287,94	1 932 000,00
	Charges de personnel	1 670 000,00	1 578 005,72	1 838 000,00
	Autre personnel extérieur - <i>Intervenants extérieurs écoles</i>			
6218		45 000,00	48 995,41	60 000,00
6455	Assurance personnel	28 500,00	28 286,81	30 000,00
6456	Fonds compensation SFT	2 000,00		2 000,00
6475	Médecine du travail	2 000,00		2 000,00
014	Atténuation de produits	812 900,00	812 900,00	830 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 049 000,00	1 044 220,84	1 067 210,00
	651 Redevances pour concessions		155,01	
6531	Indemnités élus	108 000,00	105 377,99	107 500,00
6532	Frais de mission élus	500,00	89,00	500,00
6533	Cotisation retraite élus	4 000,00	4 205,72	4 500,00
6535	Formation élus	1 500,00	60,00	1 500,00
6553	Service d'incendie	75 000,00	74 309,29	76 210,00
6554	Contribution organismes regroupés	512 000,00	511 618,00	512 000,00
6558	Autres dépenses obligatoires	82 000,00	88 803,44	90 000,00
657362	CCAS	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6574	Subventions fonct. Associat.	233 000,00	230 291,61	245 000,00

658 Charges diverses de gestion courante	23 000,00	19 310,78	20 000,00
66 Charges financières	170 000,00	158 583,20	160 000,00
67 Charges exceptionnelles	6 000,00	1 670,25	1 000,00
022 Dépenses imprévues	108 060,00		318 500,00
023 Virement section d'investissement	2 010 486,00		1 922 610,71
Opérations d'ordre entre section 042 (amortissements)	185 000,00	182 648,98	221 000,00
TOTAL DES DEPENSES	7 778 646,00	5 351 461,03	8 240 020,71

M. KUNG explique que l'augmentation du poste « charges de personnel » intègre entre autres : les créations de poste et l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant à l'ordre du jour, l'augmentation du temps de travail de certains agents, l'évolution naturelle des salaires (ancienneté, etc.). G. MAURIN souligne qu'au 1^{er} janvier 2012 la commune compte 59 employés, soit 48 équivalent temps plein, la part prépondérante, en nombre de personnes, étant celle du scolaire avec 24 employés. Le Maire précise que, hormis les 11 ATSEM à temps plein, l'effectif est constitué de surveillants cantine qui travaillent 6 heures/semaine. Si l'on tient compte des embauches qui seront votées lors du conseil, le nombre d'employés devrait passer à environ 65 personnes, d'ores et déjà intégrées dans le tableau ci-dessus.

JC. CHARLIER regrette que le point relatif aux embauches n'ait pas été débattu avant le vote du budget, l'explication et le vote impliquant l'augmentation de 200 000 € des frais de personnel devait logiquement venir en amont. G. MAURIN reconnaît la pertinence de la remarque et propose de voter, sachant que si le conseil se prononce contre les embauches, les crédits inscrits au projet de BP ne seront pas dépensés.

Marie-Pierre MARTINELLI donne lecture du récapitulatif des dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		REPORTS	BP 2012	BP + RAR
20 Immobilisations incorporelles		7 200	8 000	15 200
	202 Révision PLU		3 000	3 000
	205 Droit concession brevet	7 200	5 000	12 200
21 Immobilisations corporelles		33 000	313 000	346 000
	Terrains	0	10 000	10 000
	Mobilier urbain et candélabres	1 800	20 000	21 800
	Matériel	0	100 000	100 000
	Autres	31 200	183 000	214 200
	<i>Autocom et sono salle CM</i>		50 000	
	<i>Jeux extérieurs</i>		50 000	
	<i>Cylindres électronique</i>		20 000	20 000
	<i>Matériel ST</i>		40 000	40 000
	<i>Matériel de stockage</i>		10 000	
	<i>Matériel de transport</i>		8 000	
	<i>Matériel entretien (autolaveuses, aspirateurs...)</i>		5 000	5 000
	<i>matériel école</i>	26 000		26 000
	<i>Matériel autres services</i>	5 200		5 200
Dépenses d'équipement votées par opération		2 562 065	2 266 000	4 828 065
BATIMENT		1 078 600	2 050 000	3 128 600
	242 Groupe scolaire la Bretonnière - 1ère phase	15 000		15 000
	265 Extension et aménagement du cimetière	200		200
	266 Réaménagement salle polyvalente Gaston Laverrière	20 500		20 500

(programme)			
270 Extension Cantine Grands Chènes	14 300		14 300
276 Restructuration Mairie	96 800	310 000	406 800
289 Locaux annexes Mairie	47 800		47 800
290 Groupe scolaire la Bretonnière - 2ème phase	38 900	110 000	148 900
294 Agrandissement GS Grands Chènes Cimetière : déviation réseaux et mise en conformité	696 300	190 000	886 300
295 accessibilité	15 000	35 000	50 000
296 Aménagement étang parc du château	33 800	20 000	53 800
303 Renaturation parc du château	50 000		50 000
304 Création complexe sportif	50 000	450 000	500 000
305 Réhabilitation Grands Chènes		45 000	45 000
306 Nouvelle école		650 000	650 000
307 Vie sport nature et rencontre		240 000	240 000
VOIRIE	1 153 115	166 000	1 319 115
211 ZAC de Chapeaurouge	75 000	16 000	91 000
253 Aménagement route de St Genis	46 000		46 000
260 Route de Mategnin	20 000	150 000	170 000
261 Liaison piétons/cycles chemin de la Ravoir	20 000		20 000
268 Chemin des Hautins	24 625		24 625
273 Recalibrage de la route du Maroc	166 500		166 500
274 Promenade des Tattes	19 300		19 300
281 Aménagement carrefour Aglands	157 490		157 490
291 Aménagements sécuritaires :	38 000		38 000
293 Viabilisation du Chemin du Clos	90 000		90 000
298 PAE projet Vésegnin	460 000		460 000
299 Aménagement parking colombier	36 200		36 200
RESEAUX	330 350	50 000	380 350
258 Chemin des Pugins	121 800		121 800
282 Extension et renforcement réseaux électriques	48 850		48 850
284 Modernisation éclairage public	72 700	35 000	107 700
285 EP parc du Château - 2ème phase	44 000	15 000	59 000
286 EP piste cyclable route du Salève	4 000		4 000
292 Eclairage parking du Colombier	24 100		24 100
300 Route de la Fontaine - Enfouissement réseaux	5 700		5 700
301 Eclairage public 2011 (Prieuré 3000 et rte du Salève 6 500)	9 200		9 200
16 Remboursement d'emprunts		170 000	170 000
27 Immobilisations financières		5 000	5 000
020 Dépenses imprévues		100 611	100 611
040 Opérations d'ordre entre sections		1 000	1 000
041 Opérations patrimoniales		2 000 000	2 000 000
TOTAL DES DEPENSES	2 602 265	4 863 611	7 465 876
D001 Déficit n-1		191 180	191 180
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 602 265	5 054 791	7 657 056

En réponse à JC. CHARLIER, G. MAURIN indique que les 650 000 € inscrits pour l'opération « nouvelle école » constitue bien une réserve, les 240 000 € destinés à l'opération « Vie, Sport, Nature et Rencontre » seront quant à eux engagés en cours d'exercice. JC. CHARLIER demande si la réserve pour l'école sera reportée en 2013, ce

que confirme G. MAURIN puisque c'est une réserve affectée à un projet, il se peut même qu'elle soit augmentée compte-tenu du coût d'une école.

C. FRAMMERY demande la date de début des études, le Maire répond que cette année sera principalement consacrée à la réflexion en interne sur le programme. Il fait remarquer qu'une école se programme de manière pluriannuelle et qu'il est impossible de budgéter ce genre de construction en une seule fois. Les besoins ont été classés par ordre de priorité et cette année, contrairement aux précédentes, le chapitre « dépenses imprévues » en fonctionnement dispose à nouveau d'un crédit de 320 000 € qui peuvent, après décision modificative, être basculés en investissement. L'avantage de ce budget qui a été élaboré de la manière la plus simple possible est que cette réserve permet d'envisager le financement de dépenses non prévues pouvant surgir en cours d'année et amorcer des projets à long terme en 2012, sachant que le recours à l'emprunt n'est pas envisagé.

JC. CHARLIER précise que sa remarque n'était pas une critique mais, au contraire, il se félicite de voir que la commune constitue des réserves.

Marie-Pierre MARTINELLI donne lecture du récapitulatif des recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	REPORTS	BP 2012	TOTAL
13 Subventions d'investissement	995 746	60 000	1 055 746
Groupe scolaire	132 373	60 000	192 373
Participation CCPG pour route du Maroc	300 000		300 000
Subvention travaux 2010	4 380		4 380
Participation à la chaufferie de Sollar	10 000		10 000
Participation PAE pour voirie Vésegnin	360 000		360 000
Participation PUP	90 000		90 000
Subvention SIEA pour ZAC	15 000		15 000
Subvention éclairage public	83 993		83 993
19 Vente de terrain	0	60 000	60 000
10 Dotations et fonds propres	0	2 397 699	2 397 699
10222 FCTVA		300 000	300 000
10223 TLE		300 000	300 000
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		1 797 699	1 797 699
O21 Virement de la section de fonctionnement		1 922 611	1 922 611
040 Opérations d'ordre entre sections		221 000	221 000
041 Opérations patrimoniales		2 000 000	2 000 000
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	995 746	6 661 310	7 657 056
R001 Excédent n-1			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	995 746	6 661 310	7 657 056

Délibération : vote oui à l'unanimité

6. PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT : DEMANDE REMISE GRACIEUSE

Le Maire explique au conseil que le Trésorier Payeur Général de l'Ain a informé la commune que le pétitionnaire du permis de construire n° 001 313 10 J 0032 a effectué, avec retard, le paiement des taxes d'urbanisme. Il a, en conséquence, fait l'objet de la part du Trésor Public, d'une pénalité de 260 € pour laquelle il sollicite une remise gracieuse. Le pétitionnaire a invoqué n'avoir jamais reçu le rappel un mois avant l'échéance et le TPG émet un avis favorable à cette demande.

Le Maire propose au conseil municipal, compétent pour accorder la remise gracieuse des pénalités, de se prononcer sur la demande et, en cas d'avis favorable, de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

7. CONSTRUCTION PREAU ECOLE MATERNELLE DES GRANDS CHENES : DEPOT AUTORISATIONS

Le Maire expose au conseil que la réalisation de l'extension de l'école des Grands Chênes par des bâtiments modulaires nécessite l'aménagement d'un préau d'environ 90 m² à l'école maternelle et qu'il convient de l'autoriser à déposer :

- l'autorisation d'urbanisme correspondante et à la signer ;
- une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Délibération : vote oui à l'unanimité

8. GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHENES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente au Conseil le plan de financement des travaux d'extension du groupe scolaire des Grands Chênes par des bâtiments modulaires :

SOURCES	Montant en euros
Fonds propres	307 000.00 €
Union européenne	-
Etat - DETR	80 000.00 €
Subvention exceptionnelle	-
Région	-
Département	60 000.00 €
Autres	-
TOTAL H.T.	447 000.00 €

pour lesquels il propose de solliciter la participation de tout organisme susceptible d'aider financièrement la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. CENTRE ECLAT : DEPOT AUTORISATIONS

Le Maire expose au conseil que, suite à l'évolution constante des effectifs, les dirigeants d'ECLAT ont été rencontrés afin d'étudier les possibilités d'agrandissement du centre.

Il propose d'adopter une solution provisoire consistant en la location de modulaires en attendant une solution pérenne, telle une extension définitive du bâtiment de l'ancienne mairie de Vésegnin et propose au conseil de l'autoriser à déposer :

- un permis de construire,
- une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES "DIB-DAC"

Le Maire expose au conseil que la demande d'un conteneur supplémentaire à l'école de la Bretonnière nécessite de passer un nouveau contrat de collecte des déchets assimilés "DIB-DAC" (Déchets Industriels Banals ou Déchets des Artisans et Commerçants) avec la CCPG.

Il précise que ces déchets sont traités à l'Unité de Valorisation Energétique au SIFPAGE de Bellegarde-sur-Valserine, conformément à la réglementation en vigueur et propose au conseil de l'autoriser à signer ledit contrat.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. BAUX DE LOCATION DES GARAGES DE LA POLICE MUNICIPALE : AUTORISATION SIGNATURE

Le Maire informe le conseil qu'il est envisagé de louer à la SEMCODA deux garages situés allée des Cascatelles pour les besoins de la Police Municipale, le montant total du loyer s'élevant à 145.54 €.

Il propose de louer ces garages pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 10 février 2012.

Il précise que ce loyer sera révisé au 1^{er} juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE et propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les baux correspondants.

Délibération : vote oui à l'unanimité

12. PERSONNEL COMMUNAL

1. MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

M. KUNG invite le conseil municipal à se prononcer sur les propositions de la commission Personnel réunie le 25 janvier :

Avec prise d'effet au 01/04/2012 :

A. SERVICES ADMINISTRATIFS

- Création poste DGA à temps plein, cadre A (Attaché) dont les missions seront l'assistance et le remplacement de la DGS, la supervision des affaires générales, la veille juridique (administratif, marchés publics), et être le correspondant de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le Maire explique que ce poste a été étudié à plusieurs reprises en commission Personnel suite à la demande de la responsable du service Urbanisme pour le recrutement d'un juriste. Après concertation et réflexion avec les services, ce poste a évolué en poste de DGA avec veille juridique administrative. Un contrat avec un prestataire de service a parallèlement été passé pour la veille juridique en urbanisme.

Avec prise d'effet au 01/03/2012 :

B. SERVICES SCOLAIRES

Suite à la réunion avec les services de la Bretonnière et au vu du nombre croissant d'enfants mangeant à la cantine, il est proposé de renforcer le service et, à cet effet :

- de modifier la durée hebdomadaire du poste agent de service (non encore pourvu) par la suppression de l'actuel emploi à 11h/semaine et la création d'un nouvel emploi à 18h/semaine. Ce poste sera pourvu au niveau du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

C. SERVICES TECHNIQUES

Il s'avère que le temps imparti pour l'entretien de la salle polyvalente est insuffisant et il est proposé d'augmenter le nombre d'heures de l'un des agents en charge de ces locaux et, en conséquence :

- de modifier la durée hebdomadaire du poste entretien bâtiments par la suppression de l'actuel emploi à 31h/semaine et la création d'un nouvel emploi à temps plein.

D'autre part, les services de la cantine des Grands Chênes ont été renforcés depuis le début de l'année scolaire à raison de 2h/jour. L'agent chargé de ces fonctions est actuellement payé en heures complémentaires et il convient de régulariser la situation en :

- modifiant la durée hebdomadaire du poste entretien bâtiments par la suppression de l'actuel emploi à 18h30/semaine et la création d'un nouvel emploi à 23h/semaine.

Il est précisé que, conformément au décret du 20/03/1991, le Comité Technique Paritaire a été saisi pour avis sur les suppressions des postes précités.

D. SERVICE POLICE MUNICIPALE

Suite à l'annonce de Jérôme ROUSSEL de sa volonté de quitter le poste qu'il occupe actuellement, la commune a souhaité anticiper son remplacement par le recrutement d'un agent à compter du 1^{er} mars 2012, ceci afin de maintenir la continuité du service. Il convient donc de :

- créer un poste d'agent de police à temps plein.

M. KUNG précise que le poste de Jérôme ROUSSEL sera supprimé dès que celui-ci aura quitté la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

2. LOGEMENTS DE FONCTION

A. LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX BENEFICIAIRES

Le Maire rappelle au conseil sa délibération n° 10/12-2011 du 13 décembre 2011 approuvant la mise à jour de la liste des emplois communaux dont les titulaires seront bénéficiaires de concessions de logement.

Il explique que, suite à la demande de logement de M. FRADIN, policier municipal qui prendra ses fonctions le 01/03/2012, une opportunité s'est présentée avec la SEMCODA pour la location d'un logement à la commune et propose de compléter la délibération sur les logements de fonction comme suit :

- "pour utilité de service, sans gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage) :
- *emploi d'agent de police municipale : appartement T3 situé au 31 allée des Cascatelles, redevance fixée à 450 €/mois*

Il précise que cette redevance sera révisée une fois par an à la date fixée dans l'acte de concession du logement (arrêté du Maire) en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

P. BARMETTLER s'interroge sur l'inégalité de traitement entre les agents logés et ceux qui ne le sont pas, ce à quoi le Maire répond que seul le chef de poste n'a pas de logement car tel est son souhait, en contrepartie il bénéficie d'une indemnité de déplacement compensatoire. P. BARMETTLER s'inquiète de la systématisation de la mise à disposition de logement aux policiers municipaux, le Maire répond que, sans cela, aucune commune du Pays de Gex n'aurait de policiers et que la pratique est largement généralisée.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. LOCATION APPARTEMENT ALLEE DES CASCATELLES : AUTORISATION SIGNATURE

En complément du point précédent, le Maire propose au conseil la location à la SEMCODA d'un appartement de type 3, d'une surface habitable de 69.25 m², au 2^{ème} étage de l'immeuble sis 31 allée des Cascatelles, avec un garage de 13,5 m².

Il propose d'accepter cette location, à destination du personnel communal, pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 6 ans, à compter du 10 février 2012 moyennant un loyer mensuel de 790,18 €, se détaillant ainsi :

	Loyer	Charges	Sous -total
Logement	585,98	139,89	725,87
Garage	58,50	5,81	64,31

et propose de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer le bail correspondant.

Il précise que ce loyer sera révisé au 1^{er} juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Délibération : vote oui à l'unanimité

C. BAIL LOGEMENT D'UN EMPLOYE A TITRE PRECAIRE

Le Maire explique qu'un employé a été relogé en urgence dans l'appartement libéré par la DGS dans le bâtiment de la mairie et propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer un bail à titre précaire jusqu'au 30/04/2012, moyennant un loyer mensuel de 150 €.

Délibération : vote oui à l'unanimité

3. TICKETS RESTAURANT : AUGMENTATION VALEUR FACIALE

Le Maire rappelle au conseil la délibération du 14/01/1999 instaurant les tickets restaurant au bénéfice du personnel communal et précise que depuis le 01/01/2010, leur valeur faciale est de 7 €, avec prise en charge par l'employeur à hauteur de 50 %.

Il indique que le SIVOM de l'Est Gessien, la Communauté de Communes du Pays de Gex et la mairie de Ferney-Voltaire ont passé la valeur du titre à 8 € et propose, pour se mettre en concordance avec ces derniers, et sur avis favorable de la commission Personnel réunie le 25/01/2012, de :

- fixer le montant de la valeur faciale des titres à 8 € à compter du 01/03/2012 ;
- modifier la répartition de la prise en charge avec une participation de 45 % pour l'agent et de 55 % pour l'employeur (au lieu de 50/50).

Il précise que l'effort consenti par la commune est compris dans une fourchette comprise entre 6 000 et 7 000 € et propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'avenant prenant en compte ces modifications avec EDENRED FRANCE S.A.S.

Délibération : vote oui à l'unanimité

13. CIMETIERE

Le Maire propose au conseil de fixer les horaires d'ouverture du cimetière, basés sur les dates de changement officiel des heures d'été et d'hiver. Cette mesure répond à une obligation légale qui demande à ce que les exhumations se déroulent hors des horaires d'ouverture du cimetière, d'où la nécessité de leur fixation. Il est proposé :

- été : 10h-20h, du lundi au dimanche ;
- hiver : 10h-17h, du lundi au dimanche.

Délibération : vote oui à l'unanimité

14. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

✂ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** : non-exercice DPU sur les ventes suivantes :

BIEN			DATE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DE LA SIGNATURE
Terrain non bâti	Section BM n° 159	Le Gy	12/12/11
Terrain non bâti	Section 251 BE n° 116	Les Perrières	12/12/11
Terrain non bâti	Section 251 BE n° 123	Corne	12/12/11
Terrain bâti	Section 251 BH n° 10	136 Route de Château	12/12/11
Terrain non bâti	Section AX 68, 69, 45, 46, 47, 70	264 Route de la Fontaine	12/12/11
Terrain bâti	Section AK n° 31	1 Les résidences du Prieuré	12/12/11
Terrain bâti	Section AI n° 96	712 Route Bellevue	12/12/11
Terrain bâti	Section BI n° 8 et 12	79 Chemin du Clos, Magny	12/12/11
Terrain bâti	Section AK n° 18	134 chemin des Hautins	12/12/11
Terrain non bâti	Section BD n° 304	Moëns Village	12/12/11
Terrain bâti	Section BA n° 113, 116 et 119	578 Route de Vésegnin	12/12/11
Terrain bâti	Section 251 BD n° 47, 269, 55	425 Route d'Ornex	12/12/11
Terrain non bâti	Section AB n° 2 et 49	Brétigny, les Combes	12/12/11
Terrain non bâti	Section 251 BH n° 20	426 Route du Château	12/12/11

- ✂ **Marché travaux d'entretien des réseaux d'assainissement communaux** : avenant n°1 du 12/12/2011 au marché du 04/05/2010 avec VALLIER ASSAINISSEMENT SARL d'un montant de 266 € HT, auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur pour ajout prestation pompage et nettoyage bac dégraisseur cantine de la Bretonnière.
- ✂ **Mobilier de bureau pour poste de police municipale 31 allée des Cascatelles** : marché du 26/12/2011 avec EBI AGENCEMENT DE BUREAU d'un montant de 4 894 € HT, auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Mobilier groupe scolaire de la Bretonnière** : marché du 27/12/2011 avec NINET FRERES d'un montant de 8 644 € HT, auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Mobilier pour école maternelle Bretonnière** : marché du 27/12/2011 avec NINET FRERES d'un montant de 4 774,80 € HT, auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Location véhicule pour services Techniques** : marché du 28/12/2011 avec DIAC d'un montant de 15 351,60 € TTC pour cinq ans, à raison d'un loyer de 255,86 € TTC/mois pendant 60 mois, plus une valeur de rachat du véhicule de 1 214,40 € TTC, soit un total de 16 566,00 € TTC.
- ✂ **Recours M. et Mme DELILLE Benoît contre PC SERENIS RESIDENCES** : maître DEYGAS a été mandaté afin de représenter la Commune dans le cadre de ce recours.
- ✂ **Extension centre de loisirs du Prieuré : réfection des murs et du sol** : marché du 29/12/2011 avec société DUBOSSON d'un montant de 7 642 € HT, auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☞ **Tarifs d'intervention du personnel communal 2012** : fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2012 :

PRESTATIONS MAIN D'ŒUVRE	TARIFS € TTC
<i>L'heure ordinaire :</i>	
- grades : adjoints techniques 2 ^{ème} classe, adjoints administratifs 2 ^{ème} classe	24,23
- grades : adjoints techniques 1 ^{ère} classe, adjoints administratifs 1 ^{ère} classe	29,47
- cadres d'emplois ou grades : agents de maîtrise, adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe, adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classes	34,58
- cadres d'emplois : techniciens, rédacteurs	41,52
- cadres d'emplois : ingénieurs, attachés	51,09
<i>L'heure de nuit</i>	+ 100 % du tarif horaire
<i>L'heure de dimanche</i>	+ 100 % du tarif horaire
<i>L'heure d'intervention urgente durant les horaires normaux de service</i>	+ 15 % du tarif horaire
Ces tarifs ne comprennent pas le véhicule de déplacement qui sera facturé séparément en fonction des prix ci-après.	
PRESTATIONS VEHICULES (tarifs chauffeurs non compris)	
<i>L'heure de berline ou fourgonnette</i>	16,56
<i>L'heure de camionnette ou fourgon de charge utile de l'ordre de 1.500 kg à 3.500 kg</i>	23,66
<i>L'heure de camion de moins de 10 tonnes</i>	35,51
<i>L'heure de camion de 10 tonnes et plus</i>	52,08
<i>L'heure de tracteur</i>	33,17
<i>L'heure de laveuse haute pression</i>	40,24

☞ **Contrat entretien du skate-park** : marché du 16/01/2012 avec E2S COMPANY d'un montant de 1 200 € HT, auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

15. DIVERS

Le Maire informe l'assemblée qu'une convocation sera adressée à tous les membres du conseil municipal pour le mardi 28 février, 18 heures, salle du conseil. L'objet de cette réunion portera sur une présentation de M. Jean-Paul ROUX, Directeur Général des Services de la CCPG, des projets de modification de statuts de la CCPG.

La séance a été levée à 23h00

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 6 mars 2012